DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
16410 TORSAC

TORSAC AR Prefecture
016-211603824-20260707-D202694-DE
Reçu le 14/08/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération : D_2026_9_4

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de PERONNAUD Thierry, Le Maire.

Date de convocation du : 30 Juin 2026

Présents : BENETEAU Laurent, ADAM Olivier, GUILBAUD Francis, PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, HENRI Audrey, GEOFFROY René, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, RICHARD Malika, CHEVALIER Luc

Absent(s) : BLIN Delphine

Secrétaire de Séance : Blaise VIAIRON

Objet : Subvention à l'association foncière de TORSAC

Monsieur Le Maire a rencontré Messieurs Gilles RENAUDEAU, Patrick LABONNE et Philippe BRISSEAUD, représentants de l'association foncière de Torsac le 22 mai 2026 avec Mme Caroline NAUZIN.

Cette association, créée suite au remembrement, est un regroupement de propriétaires fonciers avec comme objectif premier la desserte de leurs parcelles agricoles.
Actuellement, l'association compte environ 6 km 600 mètres de chemins à entretenir ; également utilisés pour certains, comme che-mins de randonnée.
Chaque année, la commune de Torsac verse à l'association foncière de Torsac une participation financière pour l'entretien de ces chemins, seule recette annuelle de l'association.
En 2025, le montant versé par la commune était de 1000 €.
Sur cette période, ont été réalisés le grand chemin de l'Andole (1km 600 + 0.200 km en élagage) et la Route de l'Andôle soit un total de 2.580 km

Au vu du budget de l'association, à savoir :
- En recettes : uniquement la participation versée commune
- En dépenses : assurance annuelle responsabilité civile d'environ 400 euros par an (370 € en 2025), entretien des chemins, sachant que fin 2025, les travaux d'élagage faits sur une par-tie des chemins ont couté 1644 €.

Pour l'année 2026, une participation financière de la commune à hauteur de 1500 € est demandée. Cette dernière permettrait d'avoir une enveloppe financière de 1100 € par an pour financer les travaux d'entretien des chemins (1500 _ 400 primes d'assurances).
Les membres de l'association foncière proposent d'effectuer un roulement sur trois ans pour réaliser la totalité des chemins.
Pour info, l'association dispose à ce jour, d'une trésorerie de 1575 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de verser à l'association foncière de Torsac, la somme de 1500 € au titre de l'année 2026.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry PERONNAUD

MAIRIE DE TORSAC
16410 TORSAC

Emis le 07/07/2026, transmis en préfecture et rendu exécutoire le
Affiché le 14 AOUT 2026

AR Prefecture

016-211603824-20260707-D202694-DE
Reçu le 14/08/2026